

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Ours, tenue le 5 février 2018 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, sis au 2531, rue Immaculée-Conception à Saint-Ours et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères: Lise Couture
 Sophie Poirier

Messieurs les conseillers: Pierre Morin
 Réjean Dupré
 Robert Vallée

Sous la présidence de Monsieur le maire, Sylvain Dupuis.

Absence motivée du conseiller, Monsieur Robert Beaudreault.

Est également présent, Monsieur Pierre Dion, directeur général / secrétaire-trésorier.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 janvier 2018
- 4- Administration Générale
 - 4.1- Rapport mensuel du maire
 - 4.2- Rapport des conseillers
 - 4.3- Lecture et adoption des comptes
 - 4.4- Indexation des élus municipaux - Année 2018
 - 4.5- Adoption du règlement numéro 2018-205 adoptant un code d'éthique et de déontologie des élus
 - 4.6- Croix-Rouge canadienne - Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés pour une durée de trois ans
 - 4.7- Versement (Succession Payan) - Guignolée et aide alimentaire - Autorisation
 - 4.8- Demande de desserte de la compagnie Vidéotron - Route 133 côté nord, résident situé à la Ville de Saint-Ours
 - 4.9- Autorisation pour le transfert de la fibre optique de la bibliothèque à l'Hôtel de Ville
- 5- Sécurité Publique
 - 5.1- Adoption du rapport d'activités de l'an 9 - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
 - 5.2- Offre de service pompier 1 - Autorisation d'inscription
 - 5.3- Contrôle animalier sur le territoire - Acceptation des déboursés pour l'année 2017
 - 5.4- Différents équipements service incendie - Autorisation d'achat
 - 5.5- Services policiers de la Sûreté du Québec - Correspondance du 20 décembre 2017
 - 5.6- Service de sécurité incendie - Services spécialisés - Entente à intervenir avec la Ville de Sorel-Tracy - Mandat au directeur général
- 6- Transport Routier
 - 6.1- Lettre d'engagement en partenariat avec Hydro-Québec du Circuit électrique pour le déploiement de bornes de recharge rapide publiques
 - 6.2- Problème d'écoulement des égouts de surface - Route 133 nord - Ville de Saint-Ours - Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel
- 7- Hygiène du Milieu
 - 7.1- Dépôt de la liste des comptes au 9 janvier 2018 de la Régie intermunicipale d'Aqueduc Richelieu-Yamaska

- 7.2- Traitement des eaux usées Saint-Ours/Saint-Roch - Répartition des dépenses 2017
- 7.3- Dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) - Conférence à Drummondville- Autorisation d'inscription
- 8- Santé et Bien-Être
 - 8.1- OMH - Délégation du directeur général dossier poursuite à la cour des petites créances
 - 8.2- Office municipal d'habitation Pierre-De Saurel - Transmission du dossier de la cour des petites créances de l'ancien Office municipal d'habitation de Saint-Ours
- 9- Urbanisme et Mise en valeur du territoire
 - 9.1- Dépôt du rapport des permis de construction émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois de janvier 2018
 - 9.2- Dépôt du rapport du suivi des dossiers effectués par l'inspecteur en bâtiment pour le mois de janvier 2018
 - 9.3- Dépôt du rapport annuel des permis et certificats pour l'année 2017
- 10- Loisirs et Culture
 - 10.1- Paiement à la Fabrique - Location de terrain pour le parc multigénérationnel Alphonse-Desjardins servant aux loisirs pour l'année 2018: 5 000 \$
 - 10.2- Comité d'embellissement rue principale - Recommandation pour l'achat de 3 bacs à fleurs
 - 10.3- Projet rénovation de la patinoire extérieure - Ville de Saint-Ours - Demande de subvention
 - 10.4- Délégation du directeur général pour demande de subvention au Mouvement Desjardins Caisse Pierre-De Saurel - Spectacle dans le parc Maison de la Culture
- 11- Autres Dossiers
- 12- Correspondance
- 13- Période de questions
- 14- Levée de l'assemblée

Rubriques

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DE QUORUM

2 personnes présentes à l'assemblée.

À 19 h 30, ouverture de la séance et constat de quorum.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-02-15

Il est proposé par le conseiller Réjean Dupré
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
Et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que demandé.

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018

Tous les membres ayant reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 janvier 2018, dispense de lecture en est donnée.

2018-02-16

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Pierre Morin
Et résolu unanimement :

D'ADOPTER ledit procès-verbal, tel que présenté.

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1- Rapport mensuel du maire

Le maire fait rapport des rencontres et réunions auxquelles il a assisté, à savoir:

10 janvier 2018	CA OMH Pierre-De Saurel
11 janvier 2018	Caucus municipal
17 janvier 2018	Rencontre avec la Ville de Sorel-Tracy CGT et Conseil de la MRC
18 janvier 2018	CA réseau Biblio Montérégie
25 janvier 2018	Rencontre avec Hydro-Québec
29 janvier 2018	Rencontre avec le député Sylvain Rochon
30 janvier 2018	Comité régional de développement de la MRC

4.2- Rapport des conseillers

4.3- Lecture et adoption des comptes

Tous les membres ayant reçu copie de la liste des comptes à approuver, dispense de lecture en est donnée.

Ladite liste est conservée aux archives de la Ville de Saint-Ours et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

2018-02-17

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
Et résolu unanimement :

QUE le Conseil approuve les comptes payés et à payer au 5 février 2018, tels que présentés, au montant de 242 283,62 \$.

DÉPENSES DU MOIS	DÉBOURSÉS	À PAYER
------------------	-----------	---------

DÉPENSES DU MOIS	DÉBOURSÉS	À PAYER
Administration Générale		
Conseil	1 420,28 \$	
Gestion financière et administrative	49 752,24 \$	34 638,74 \$
Évaluation	2 216,39 \$	
Sécurité Publique		
Service de prévention incendie	1 937,80 \$	2 968,32 \$
Sécurité canine	1 800,53 \$	
Transport Routier		
Voirie	1 584,83 \$	1 750,67 \$
Déneigement	208,86 \$	30 295,31 \$
Transport collectif (MRC)		3 394,00 \$
Hygiène du Milieu		
Quote-part Régie	7 878,00 \$	
Réseau de distribution de l'eau	910,00 \$	
Traitement des eaux usées	783,18 \$	105,14 \$
Réseau d'égout	452,28 \$	1 763,07 \$
Cueillette des ordures	19 628,58 \$	
Usine épuration Grande Ourse		210,34 \$
Aménagement, Urbanisme et Zonage		
Quote-part (MRC)		7 894,00 \$
Cours d'eau (MRC)		12 365,32 \$
Urbanisme		740,05 \$
Loisirs et Culture		
Centre communautaire loisirs	857,52 \$	332,36 \$
Centre paroissial	1 760,60 \$	1 726,11 \$
Bibliothèque	778,83 \$	11 107,54 \$
Maison de la Culture	2 960,24 \$	1 562,64 \$
Piscine intérieure	3 065,89 \$	

Supralocal (MRC)		6 239,64 \$
DAS fédéral et provincial, REER et assurances collectives	18 947,29 \$	
TPS à recevoir	1 446,17 \$	2 688,09 \$
TVQ à recevoir	1 431,29 \$	2 681,48 \$
TOTAL DES DÉPENSES	119 820,80 \$	122 462,82 \$

4.4- Indexation des élus municipaux - Année 2018

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté le règlement numéro 2012-161 relatif au traitement des élus à l'assemblée du 4 septembre 2012;

CONSIDÉRANT qu'à l'article 5 du règlement, une indexation est prévue annuellement sur la base de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal;

CONSIDÉRANT que pour 2018, l'ajustement selon l'indice des prix à la consommation (IPC) est de l'ordre de 1.1 %;

2018-02-18

Il est proposé par le conseiller Réjean Dupré
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
Et résolu unanimement :

DE FAIRE l'ajustement nécessaire en 2018 selon l'indexation prévue rétroactive au 1^{er} janvier de l'année en cours.

4.5- Adoption du règlement numéro 2018-205 adoptant un code d'éthique et de déontologie des élus

CONSIDÉRANT qu'une élection générale a eu lieu le 5 novembre 2017, toute municipalité locale (ou MRC dont le préfet est élu au suffrage universel) doit, avant le 1er mars qui suit (avant le 1er mars 2018), adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification (art.13 de la *Loi sur l'éthique*);

CONSIDÉRANT que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été présenté par la conseillère Sophie Poirier lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2018;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné par la conseillère Sophie Poirier lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2018 avec dispense de lecture et qu'un avis public d'au moins sept (7) jours a été publié;

EN CONSÉQUENCE,

2018-02-19

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Réjean Dupré
Et résolu unanimement :

QUE le règlement numéro 2018-205 soit adopté.

4.6- Croix-Rouge canadienne - Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés pour une durée de trois ans

CONSIDÉRANT que l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne arrive à échéance;

CONSIDÉRANT la nouvelle entente présentée par la Croix-Rouge canadienne déterminant les services offerts ainsi que le coût par habitant pour les années 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021;

2018-02-20

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par la conseillère Lise Couture

Et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'entente de services aux sinistrés proposés par la Croix-Rouge pour les années 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

QUE la Ville s'engage à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente établie selon les taux suivants:

2018-2019: 0,16 \$ per capita

2019-2020: 0,16 \$ per capita

2020-2021: 0,17 \$ per capita

D'AUTORISER le maire Sylvain Dupuis ainsi que le directeur général/secrétaire-trésorier, Monsieur Pierre Dion, à signer pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir.

D'AUTORISER la dépense au coût de 0,16 \$ par habitant représentant un montant de 274,40 \$ à verser à l'organisme Croix-Rouge canadienne pour l'année 2018.

4.7- Versement (Succession Payan) - Guignolée et aide alimentaire - Autorisation

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours remet chaque année à la Fabrique de Saint-Ours et à la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu une somme provenant de la «Succession Payan», en contribution à la guignolée et aide alimentaire tout au long de l'année 2018 pour les citoyens et citoyennes de Saint-Ours et de Saint-Roch-de-Richelieu;

2018-02-21

Il est proposé par le conseiller Réjean Dupré
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
Et résolu unanimement :

QUE la Ville de Saint-Ours entérine le versement d'une somme de 6 800 \$ à la Fabrique de Saint-Ours ainsi qu'une somme de 3 400 \$ à la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu provenant de la «Succession Payan» servant à la guignolée et aide alimentaire tout au long de l'année 2018.

4.8- Demande de desserte de la compagnie Vidéotron - Route 133 côté nord, résident situé à la Ville de Saint-Ours

CONSIDÉRANT que certains de nos résidents ne peuvent être desservis par la firme Vidéotron à la Ville de Saint-Ours;

CONSIDÉRANT que cette absence de service se situe du côté nord de la Ville, sur la route provinciale 133, plus précisément à partir du numéro civique 1977 chemin des Patriotes en descendant;

CONSIDÉRANT que ces résidents ont manifestés leurs mécontentements face à cette situation aux membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Ours;

2018-02-22

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
Et résolu unanimement :

D'ADRESSER une demande auprès des autorités de la compagnie Vidéotron afin de connaître les motifs de cette absence de service pour certains des résidents de la Ville de Saint-Ours.

QUE cette résolution soit envoyée à la compagnie Vidéotron afin qu'il nous communique les éléments de solution face à ces problèmes qui cause préjudice à certains de nos résidents.

4.9- Autorisation pour le transfert de la fibre optique de la bibliothèque à l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au transfert de la fibre optique de la bibliothèque du Centre paroissial Léo-Cloutier à la nouvel Hôtel de Ville situé au 2531 rue de l'Immaculée-Conception;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'équiper la bibliothèque situé au Centre paroissial Léo-Cloutier d'un service internet en demandant des prix afin de déterminer le fournisseur le plus bas conforme;

CONSIDÉRANT que des changements doivent être opérés sous la direction de la MRC de Pierre-De Saurel qui est le gestionnaire de la fibre optique pour les municipalités formant la MRC de Pierre-De Saurel;

2018-02-23

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par la conseillère Lise Couture
Et résolu unanimement :

DE MANDATER la MRC de Pierre-De Saurel pour qu'elle puisse prendre les dispositions afin de procéder au transfert de la fibre optique de la présente bibliothèque au nouveau bâtiment abritant les services de l'Hôtel de Ville de Saint-Ours.

DE MANDATER également la MRC de Pierre-De Saurel pour installer le service internet à la bibliothèque situé au Centre paroissial Léo-Cloutier à un tarif le plus bas possible pour un service de qualité.

QUE le tout se réalise sous la supervision du directeur général/secrétaire-trésorier de la Ville de Saint-Ours, Monsieur Pierre Dion, pour un montant maximal de 4 000 \$.

5- SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1- Adoption du rapport d'activités de l'an 9 - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel est entré en vigueur le 18 avril 2009;

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la *Loi sur la Sécurité incendie* prescrit que chaque Municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

CONSIDÉRANT que l'an 9 correspond à la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel de la MRC de Pierre-De Saurel intègre un bilan global de réalisation de la Ville de Saint-Ours en lien avec le plan de mise en œuvre local adopté et intégré au schéma;

CONSIDÉRANT qu'une copie des tableaux sur les indicateurs de performance a été remise aux membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

2018-02-24

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par le conseiller Réjean Dupré
Et résolu unanimement :

D'ADOPTER le rapport d'activités de l'an 9 de la Ville de Saint-Ours, tel que déposé et transmis à la MRC de Pierre-De Saurel pour la production du rapport de synthèse et l'envoi au ministère de la Sécurité publique (MSP).

5.2- Offre de service pompier 1 - Autorisation d'inscription

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours a engagé un nouveau pompier volontaire en la personne de Michaël Lambert selon la résolution numéro 2017-09-198;

CONSIDÉRANT que ce pompier s'est engagé à suivre la formation pompier 1 qui est obligatoire pour faire partie du service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Ours;

2018-02-25

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
Et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le coût pour la formation de pompier 1 donnée par la firme EducExpert au montant de 3 756,95 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit prise à même le budget 2018 dans le compte suivant: 02-220-10-454.

5.3- Contrôle animalier sur le territoire - Acceptation des déboursés pour l'année 2017

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours a l'obligation, face à la sécurité de ses citoyens, d'assurer un contrôle animalier sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il existe déjà des ententes avec le ministère de la faune et de la flore de nos deux gouvernements supérieurs, soit le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial, et plus particulièrement avec le ministère des Transports du Québec section Montérégie-Est;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours doit s'assurer de la présence d'une autorité compétente sur son territoire en complémentarité avec les interventions des gouvernements supérieurs;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours, pour l'application de ses règlements numéros 2017-200 et RM-2017, a conclu une entente avec la firme «Contrôle animalier Montérégie Sifral Inc.» le 2 février 2015 et renouvelable d'année en année sauf si l'une des deux parties à l'entente en dénonçait la légitimité, trois (3) mois avant son échéance annuelle (la date butoir étant le 31 décembre de cette même année);

CONSIDÉRANT que les coûts reliés à ce contrat sont payables à la fin de chaque année de calendrier;

2018-02-26

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Pierre Morin
Et résolu unanimement :

DE PAYER à la compagnie «Contrôle animalier Montérégie Sifral Inc.» le montant de leur facture #0156 pour l'année 2017 et comportant les coûts de 1 \$ par habitant (selon le MAMOT - population de 1715 habitants) au coût de 1 971,82 \$ taxes comprises.

DE PAYER également les services rendus pour l'année 2017, selon les clauses du présent contrat, et selon leur facture portant le numéro 0157 au montant de 2661,67 \$ taxes comprises.

5.4- Différents équipements service incendie - Autorisation d'achat

CONSIDÉRANT que selon la norme NFPA 1500, la durée de vie d'un bunker et ses équipements est de 10 ans;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer pour 2018, au nombre de cinq (5), des habits de combats, des casques de protection avec visière et cagoule, ainsi que des bottes en cuir pour satisfaire à la norme;

CONSIDÉRANT que ces dépenses étaient déjà prévues lors de l'élaboration du budget 2018;

2018-02-27

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
Et résolu unanimement :

DE PROCÉDER au remplacement de ces différents équipements au coût de 10 199,50 \$ plus les taxes applicables auprès des fournisseurs suivants:

Protection incendie CFS :	5 bottes en cuir	375,00 \$ * 5 = 1 875,00 \$
L'Arsenal:	5 habits de combat	1 435,00 \$ * 5 = 7 175,00 \$
CSE Incendie et Sécurité Inc.:	5 casques de protection	229,90 \$ * 5 = 1 149,50 \$

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire suivant: 02-220-31-526.

5.5- Services policiers de la Sûreté du Québec - Correspondance du 20 décembre 2017

CONSIDÉRANT que les services policiers sont assurés par la SÛRETÉ DU QUÉBEC sur tout le territoire de la Ville de Saint-Ours;

CONSIDÉRANT que les coûts de ces services policiers doivent être défrayés par les citoyens de la Ville de Saint-Ours, comportant une partie importante du budget annuel de notre petite ville de 1 715 habitants (MAMOT 2017);

CONSIDÉRANT que le budget annuel de la Ville de Saint-Ours est adopté à tous les ans, le ou vers le 18 décembre pour l'année suivante;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2018, les autorités de la SÛRETÉ DU QUÉBEC, dans une correspondance datée du 20 décembre 2017 et qui nous est parvenue le 8 janvier 2018, nous annonçait une augmentation de leur facture d'un montant de 42 229 \$ dont 21 948 \$ sera absorbé en 2018 par le MAMOT;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2019, notre budget augmentera de 42 229 \$ (sans la contribution du MAMOT), ce qui équivaut à presque 2¢ d'augmentation du 100 dollars d'évaluation pour nos ménages Saint-Oursois et ceci, sans valeur ajoutée;

CONSIDÉRANT que selon les statistiques du Canada, en dollars constants 2015, nos ménages St-Oursois (au nombre de 785) présentait des revenus moyens après impôt de 52 395 \$ quand la moyenne CANADIENNE est de 61 348 \$;

CONSIDÉRANT que nos ménages St-Oursois ne peuvent compter que sur une augmentation de leurs revenus selon l'indice des prix à la consommation de la région de Montréal pour l'année 2018, de l'ordre de 1,1 %;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil de la Ville de Saint-Ours considère comme indécent l'augmentation des coûts des services policiers quand on considère que la hausse des coûts des autres services municipaux de la Ville, comprenant le service de la dette, ne dépasse pas 2 ¢ du 100 \$ d'évaluation pour l'année 2018;

2018-02-28

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin
Appuyé par la conseillère Lise Couture
Et résolu unanimement :

DE DEMANDER au premier ministre du Québec, Monsieur Philippe Couillard, de ramener l'augmentation des coûts des services policiers de la Ville de Saint-Ours à celui se rapprochant de l'augmentation de l'indice des coûts à la consommation de la région de Montréal pour les années 2018 et 2019.

QUE cette résolution soit envoyée au bureau du premier ministre du Québec, au bureau du ministre de la sécurité publique et au conseil des maires de la MRC de Pierre-De Saurel ainsi que la Fédération Québécoise des municipalités (F.Q.M.) et l'Union des municipalités du Québec (U.M.Q.).

5.6- Service de sécurité incendie - Services spécialisés - Entente à intervenir avec la Ville de Sorel-Tracy - Mandat au directeur général

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours, par son service de sécurité incendie, doit disposer d'équipements spécialisés pour l'assistance des personnes en danger;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours ne peut maintenir des équipes de services spécialisés tels que: sauvetage en hauteur et espace clos, intervention impliquant des

matières dangereuses, sauvetage nautique en eaux vives et sauvetage nautique sur glace;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de négocier des ententes afin d'offrir ces services spécialisés pour nos propriétaires d'immeubles situés sur notre territoire et notre population en général;

2018-02-29

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par le conseiller Pierre Morin
Et résolu unanimement :

QUE le directeur général/secrétaire-trésorier de la Ville de Saint-Ours, Monsieur Pierre Dion, soit mandaté afin de former un comité de travail avec les différentes instances administratives de la Ville pour compléter une étude approfondie devant mener à la résolution des problèmes rencontrés pour renforcer la sécurité sur notre territoire.

QUE les protocoles ainsi négociés soient présentés au conseil municipal de la Ville de Saint-Ours et par la suite entériné par résolution.

QUE des discussions soient entreprises avec la Fonderie Laperle, les autorités de Parcs Canada, la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu et la Ville de Sorel-Tracy afin que ces entités soient liées conjointement dans la solution de problème pour la fourniture de services spécialisés répondant aux besoins de nos populations respectives.

6- TRANSPORT ROUTIER

6.1- Lettre d'engagement en partenariat avec Hydro-Québec du Circuit électrique pour le déploiement de bornes de recharge rapide publiques

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours désire s'allier avec Hydro-Québec pour doter son territoire d'une borne de recharge rapide publique de type numéro 3;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de manifester à Hydro-Québec l'intention de la Ville par une résolution officielle des membres de son conseil municipal;

2018-02-30

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
Et résolu unanimement :

QUE la lettre type exigée par Hydro-Québec soit complétée par le directeur général de la Ville de Saint-Ours et que le tout soit adressé à Madame France Lampron.

QUE deux sites soient identifiés pour recevoir un tel équipement:

- ▶ Le stationnement de la Maison de la Culture situé au 2540 rue de l'Immaculée-Conception
- ▶ Le stationnement de l'épicerie Boni-Choix situé au 2471, rue de l'Immaculée-Conception

6.2- Problème d'écoulement des égouts de surface - Route 133 nord - Ville de Saint-Ours - Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

CONSIDÉRANT que des citoyens de la Ville de Saint-Ours et de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel sont aux prises, depuis plusieurs années, avec un problème d'écoulement des égouts de surface à l'automne et au printemps de chaque année;

CONSIDÉRANT que la gestion des égouts de surface du côté nord de la route 133 à la hauteur du 1781 chemin des Patriotes et du 1884 chemin des Patriotes est sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que ces mêmes citoyens ont adressés leurs doléances au bureau du député provincial, Monsieur Sylvain Rochon;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre locale a eu lieu à la Ville de Saint-Ours avec le député, Monsieur Sylvain Rochon;

2018-02-31

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin
Appuyé par la conseillère Lise Couture
Et résolu unanimement :

DE MANDATER le directeur général/secrétaire-trésorier de la Ville de Saint-Ours, Monsieur Pierre Dion, afin qu'il puisse faire les démarches qui s'imposent auprès de Monsieur Alain-Marc Dubé, directeur régional de la Montérégie «Est» afin d'adresser les problématiques émergeant de ces dossiers dans le but d'en arriver à un règlement au plus tard au printemps 2018.

7- HYGIÈNE DU MILIEU

7.1- Dépôt de la liste des comptes au 9 janvier 2018 de la Régie intermunicipale d'Aqueduc Richelieu-Yamaska

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 9 janvier 2018 de la Régie intermunicipale d'Aqueduc Richelieu-Yamaska.

7.2- Traitement des eaux usées Saint-Ours/Saint-Roch - Répartition des dépenses 2017

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de la répartition des dépenses 2017 pour les eaux usées Saint-Ours/Saint-Roch;

2018-02-32

Il est proposé par le conseiller Réjean Dupré
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
Et résolu unanimement :

DE VERSER un montant de 6 278,38 \$ à la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, qui correspond au trop perçu en quote-part 2017 selon le budget établi versus les dépenses réelles.

7.3- Dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) - Conférence à Drummondville- Autorisation d'inscription

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours a participé à la démarche commune pour une dérogation au *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)*;

CONSIDÉRANT les principaux enjeux du comité de pilotage pour cette démarche commune en prévision de la décision du MDDELCC;

2018-02-33

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par la conseillère Lise Couture
Et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire Sylvain Dupuis a participé à une conférence à Drummondville le 24 mars 2018 afin de faire le point et de décider de la suite des choses avec toutes les municipalités qui ont participé à la démarche commune pour une dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP).

D'ACCEPTER le coût de cette conférence au montant de 75 \$ taxes incluses.

QUE la Ville de Saint-Ours défraie les dépenses encourues pour cette conférence.

8- SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

8.1- OMH - Délégation du directeur général dossier poursuite à la cour des petites créances

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de Saint-Ours a reçu un dossier de la division des petites créances concernant une mise en demeure en 2017;

CONSIDÉRANT qu'une audition a eu lieu le 7 décembre 2017 au Palais de justice de Sorel-Tracy;

CONSIDÉRANT que le 7 décembre 2017, le Tribunal de la cour des petites créances a rejeté l'action du demandeur;

CONSIDÉRANT que le demandeur a déposé un «pourvoi en rétractation» et qu'une nouvelle audition de cette cause aura lieu le 14 mars 2018 à 13 h 30 au Palais de justice de la Ville de Sorel-Tracy;

2018-02-34

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Réjean Dupré
Et résolu unanimement :

DE DÉLÉGUER le directeur général/secrétaire-trésorier de la Ville de Saint-Ours, Monsieur Pierre Dion, afin de représenter l'Office municipal d'habitation de Saint-Ours, dans le présent dossier soumis à la division des petites créances.

QUE Madame Jacinthe Forcier, directrice de l'Office municipal d'habitation de Saint-Ours soit déléguée à titre de témoin expert dans ce dossier.

QUE pour la préparation de la cause, l'avocat-conseil de la Ville de Saint-Ours soit consulté sur la démarche à suivre.

8.2- Office municipal d'habitation Pierre-De Saurel - Transmission du dossier de la cour des petites créances de l'ancien Office municipal d'habitation de Saint-Ours

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de Saint-Ours a reçu un dossier de la division des petites créances concernant une mise en demeure;

CONSIDÉRANT qu'une audition a eu lieu le 7 décembre 2017 au Palais de justice de Sorel-Tracy;

CONSIDÉRANT que le 7 décembre 2017, le Tribunal de la cour des petites créances a rejeté l'action du demandeur;

CONSIDÉRANT que le demandeur a déposé un «pourvoi en rétractation» et qu'une nouvelle audition de cette cause aura lieu le 14 mars 2018 à 13 h 30 au Palais de justice de la Ville de Sorel-Tracy;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle entité régionale a été créée depuis le 1er janvier 2018, sous l'appellation «Office municipal d'habitation Pierre-De Saurel» sous la responsabilité de Madame France Dubé, directrice générale;

CONSIDÉRANT que Me Chantal Pellerin, avocate-conseil du regroupement des offices d'habitation du Québec, n'a pas de mandat pour représenter la nouvelle Office d'habitation Pierre-De Saurel à la cour des petites créances;

2018-02-35

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Réjean Dupré
Et résolu unanimement :

QUE le directeur général/secrétaire-trésorier de la Ville de Saint-Ours, Monsieur Pierre Dion, transmette le dossier soumis à la division des petites créances à ce jour à Madame France Dubé pour l'audition du 14 mars prochain.

QUE Madame Jacinthe Forcier, ancienne directrice de l'Office municipal d'habitation de Saint-Ours soit déléguée à titre de témoin expert dans ce dossier.

9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9.1- Dépôt du rapport des permis de construction émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois de janvier 2018

9.2- Dépôt du rapport du suivi des dossiers effectués par l'inspecteur en bâtiment pour le mois de janvier 2018

Les membres du Conseil ont pris connaissance des permis et rapports émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois de janvier 2018.

9.3- Dépôt du rapport annuel des permis et certificats pour l'année 2017

Les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport annuel des permis et certificats émis par l'inspecteur en bâtiment pour l'année 2017.

10- LOISIRS ET CULTURE

10.1- Paiement à la Fabrique - Location de terrain pour le parc multigénérationnel Alphonse-Desjardins servant aux loisirs pour l'année 2018: 5 000 \$

CONSIDÉRANT le bail intervenu entre la Ville et la Fabrique de la paroisse d'Immaculée-Conception de Saint-Ours pour la location du terrain au parc multigénérationnel Alphonse-Desjardins destiné aux activités de loisirs des citoyens de la Ville de Saint-Ours;

2018-02-36

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par la conseillère Lise Couture
Et résolu unanimement :

QU'UNE somme de 5 000 \$ soit remise annuellement (prévu au budget en cours) tel que stipulé au bail qui en est à sa sixième année avec la Fabrique de la paroisse d'Immaculée-Conception de Saint-Ours.

10.2- Comité d'embellissement rue principale - Recommandation pour l'achat de 3 bacs à fleurs

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours sera évaluée cette année pour l'obtention d'un quatrième Fleurons;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours désire poursuivre son projet d'embellissement de la rue principale avec l'achat de bacs à fleurs grand format et selon la recommandation du comité d'embellissement;

2018-02-37

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
Et résolu unanimement :

D'AUTORISER pour l'année 2018, la fabrication de 3 bacs à fleurs au montant de 765 \$ chacun plus les taxes applicables auprès de l'entreprise Fer Ornemental Lévesque Inc.

QUE l'assemblage et l'installation de ces bacs à fleurs seront réalisés par le service des travaux publics de la Ville de Saint-Ours.

QUE cette dépense soit imputée au compte suivant: 02-701-50-690.

10.3- Projet rénovation de la patinoire extérieure - Ville de Saint-Ours - Demande de subvention

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de rénover la patinoire multifonctionnelle à la Ville de Saint-Ours;

CONSIDÉRANT que cet équipement communautaire doit desservir notre population locale et les étudiants de l'école primaire de notre Ville;

CONSIDÉRANT que pour la réalisation de ce projet, il est nécessaire d'obtenir de l'aide du gouvernement du Québec;

2018-02-38

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Pierre Morin
Et résolu unanimement :

QUE la Ville de Saint-Ours autorise la présentation du projet de rénovation de la patinoire multifonctionnelle au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV.

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Saint-Ours à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

QUE la Ville de Saint-Ours désigne le directeur général/secrétaire-trésorier de la Ville de Saint-Ours Monsieur Pierre Dion, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Madame la conseillère Sophie Poirier se retire à 20 h 02.

10.4- Délégation du directeur général pour demande de subvention au Mouvement Desjardins Caisse Pierre-De Saurel - Spectacle dans le parc Maison de la Culture

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours a l'intention de produire trois (3) spectacles plein air à la «Place Dominic Arpin» situé à l'arrière de la Maison de la Culture au 2540 rue de l'Immaculée-Conception;

CONSIDÉRANT que ces spectacles seront réalisés avec des artistes locaux pour l'ensemble de nos citoyens Saint-Oursois et ceci, à titre gracieux;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Desjardins Caisse Pierre-De Saurel gère un programme de subvention intitulé «Coopérer pour créer l'avenir»;

CONSIDÉRANT que ce programme vise à contribuer au mieux-être des personnes et des collectivités;

2018-02-39

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
Et résolu unanimement :

QUE le directeur général/secrétaire-trésorier de la Ville de Saint-Ours, Monsieur Pierre Dion, soit autorisé à demander une subvention pour la réalisation de concerts musicaux extérieurs qui contribuera à encourager des artistes musicaux locaux.

Retour de la conseillère Sophie Poirier à 20 h 03.

11- AUTRES DOSSIERS

12- CORRESPONDANCE

12.1- Ristourne 2017 confirmée par la Mutuelle des Municipalités : 1 134 \$

12.2- Extrait de la résolution #10-18 de la municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel concernant la proposition de partenariat pour l'exploitation d'une piscine intérieure

12.3- Décision de la direction régionale du Centre et du Sud du Québec suite à notre appel de projets 2017-2018 pour le programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2018

13- PÉRIODE DE QUESTIONS

- ▶ Dossier de l'Office municipal d'habitation de Pierre-De Saurel
- ▶ Régulariser le dossier de l'aqueduc situé sous une terre agricole

14- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 23,

2018-02-40

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier

Appuyé par la conseillère Lise Couture
Et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée.

Sylvain Dupuis
Maire

Pierre Dion
Directeur général / secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité de crédit

Je certifie, par les présentes, de la disponibilité des fonds pour l'ensemble des engagements au procès-verbal du 5 février 2018.

Pierre Dion
Directeur général / secrétaire-trésorier